

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1504

présenté par

M. Douillet, Mme Péresse, M. Marlin, M. Tetart, M. Lequiller, M. Decool, M. Vitel, M. Bouchet,  
M. Daubresse et Mme Guégot

**ARTICLE 12**

I. – À l'alinéa 35, supprimer les mots :

« après le mot : « département », sont insérés les mots : « ou un établissement public ou un syndicat mixte mentionné à l'article L. 122-4 » et, ».

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 37 à 39.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il n'est pas opportun de permettre aux EPCI ou aux syndicats mixtes d'être à l'initiative de PPEANP. Une telle mesure serait juridiquement déséquilibrée puisqu'il s'agirait d'une initiative locale sous gestion départementale ; et peu durable (mandat de 6 ans des ECPI).